



SAS VIATIC - Bureau C19

2 rue Gustave Eiffel - 10430 Rosières-près-Troyes

Tél : 09 82 59 15 24 - contact@viatic.net - www.viatic.net

Gestion de l'urbanisme communal : les Bases pour l'élu·e local·e

(droit de l'urbanisme – autorisations d'occupation du sol – fiscalité)



Programme dédié aux Elu·e·s locaux/locales : Elus municipaux ou Communautaires

Une Form'Action adaptée à vos besoins : en présentiel ou en visio-formation

Gestion de l'urbanisme communal – Les bases pour l'élu·e local·e

1. ENJEUX (FINALITES DE LA FORMATION)

Permettre aux membres du Conseil Municipal intéressés par l'urbanisme dans le cadre de leurs missions de comprendre les différents documents d'urbanisme et de pouvoir participer à l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme.

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être en mesure de répondre aux questions des citoyens relatifs à l'urbanisme
- Comprendre l'utilité des différents documents d'urbanisme
- Comprendre les différentes autorisations d'occupation du sol
- Comprendre la fiscalité applicable à l'urbanisme.

3. PERSONNES CONCERNEES ET PREREQUIS

- Maire, Adjoint·e, Conseiller·e municipal·e

Prérequis

- Être élu·e local·e intéressé par l'urbanisme

4. TRAME PEDAGOGIQUE ET THEMES ABORDES

Principes de base de l'urbanisme

- Les normes et leur hiérarchie
- Les différentes possibilités de planification communale

Pourquoi un document d'urbanisme ?

- Procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme
 - Le contenu d'un PLU
 - Le diagnostic communal
 - La logique de projet
 - La place de l'intercommunalité. Le PLUI
 - L'utilité et les possibilités offertes par un PLU : protection du patrimoine, espaces boisés classés, préemption
 - L'évolution d'un PLU

Les différentes autorisations d'occupation du sol

- La place du certificat d'urbanisme
- La déclaration préalable
- Le permis de construire et d'aménager
- L'instruction des autorisations
 - Instruction par l'Etat ou par la commune (ou l'intercommunalité) ?
 - Exemple de l'instruction d'un permis de construire

Panorama du financement de l'urbanisme

- Le calendrier des taxes et participations

- La taxe d'aménagement
- Le versement pour sous-densité
- Les taxes et participations annexes.

5. METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthodes

- Méthodes didactiques et démonstratives,
- Exposés avec support multimédia (en vidéo ou en présentiel)
- Etudes de cas, exercices et QCM.
- Cette formation est essentiellement active et basée sur les cas concrets des élus participants

Moyens

- PC et Vidéoprojecteur
- Plateforme LMS de contenus : vidéos d'experts et forums de partage d'expérience en ligne
- Plateforme de formation-action en ligne
- Documentation de synthèse

Formation en ligne :

- Plateforme de contenus : vidéos d'experts et partage d'expérience en ligne, forums d'échanges et de chat
- Séminaire en ligne (réponses aux questions)
- Documentation de synthèse téléchargeable

6. ORGANISATION DE LA FORMATION

Lieu de la formation

- La formation présentielle se déroule dans une salle accessible à tous publics.
- Le lieu est indiqué sur le devis, et précisé sur la convocation du stage.

Durée

- 2 ½ journées de 3h30 de formation en présentiel, soit 7h de formation au total.
- La planification de la formation est adaptée avec les élus, lors d'une réalisation locale.

Effectif

- De 5 à 12 participants

Formateur intervenant

- Formateur et consultant spécialiste des collectivités

Évaluation de la formation

- Évaluation de la progression de l'apprenant : exercices pratiques en situation
- Évaluation de la satisfaction des participants en fin de programme (questionnaire d'évaluation).
- Attestation de formation remise à l'issue de la formation

Financement et tarif de la formation

- Les coûts de formation (pédagogiques et frais de déplacement) peuvent être pris en charge dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF des élus).
- [Vos droits à la formation](#)
- Un devis de formation est joint à ce programme

Inscription

- [Formulaire de demande de financement DIF](#)
- En parallèle avec votre inscription, vous pouvez prendre contact avec la Caisse des Dépôts et Consignations, pour connaître les démarches à effectuer et vérifier l'état de votre compte formation, en cliquant sur ce lien :
- [contact DIF ELUS](#)